

# État des risques et pollutions

## aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

**Attention !** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 15-11 du 13 | 02 | 2015 mis à jour le | |

Adresse de l'immeuble Code postal ou Insee Commune  
164 rue du Faubourg Saint Vincent 45000 ORLEANS

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N <sup>1</sup>Oui  Non   
    prescrit      anticipé      approuvé      date | |

<sup>1</sup>Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations      autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup>Oui  Non

<sup>2</sup>Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés : Oui  Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N <sup>1</sup>Oui  Non   
    prescrit      anticipé      approuvé      date | |

<sup>1</sup>Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations      autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup>Oui  Non

<sup>2</sup>Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés : Oui  Non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M <sup>3</sup>Oui  Non   
    prescrit      anticipé      approuvé      date | |

<sup>3</sup>Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à : Oui  Non

mouvement de terrain      autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup>Oui  Non

<sup>4</sup>Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés : Oui  Non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé <sup>5</sup>Oui  Non

<sup>5</sup>Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à : Oui  Non

effet toxique      effet thermique      effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé <sup>5</sup>Oui  Non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui  Non

> L'immeuble est situé en zone de prescription Oui  Non

<sup>6</sup>Si oui la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

<sup>6</sup>Si oui la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. Oui  Non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en :

Zone 1  
très faible

Zone 2  
faible

Zone 3  
modérée

Zone 4  
moyenne

Zone 5  
forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui

Non

### Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui

Non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

Oui

Non

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Vendeur/bailleur

date/lieu

Acquéreur/locataire

31/05/2023

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,  
pour en savoir plus, consultez le site Internet :

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

## ÉTAT DES RISQUES RÉGLEMENTÉS POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 31 mai 2023

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

### PARCELLE(S)

45100 ORLEANS

Code parcelle :  
000-BV-501



Parcelle(s) : 000-BV-501, 45100 ORLEANS

1 / 9 pages

## RECOMMANDATIONS

### Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture..

Si votre bien est concerné par une obligation de travaux, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État, dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Pour plus de renseignements, contacter la direction départementale des territoires (DDT) de votre département ou votre Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), si vous êtes en Outre-mer.

Pour se préparer et connaître les bons réflexes en cas de survenance du risque, consulter le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) auprès de votre commune.

## INFORMATIONS

### POLLUTION DES SOLS



Votre parcelle ne figure pas dans l'inventaire :

- des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation
- des secteurs d'information sur les sols

### RISQUES TECHNOLOGIQUES



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

### RISQUES MINIERS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

### BRUIT



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.



## INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**  Oui  Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

**Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.**

## SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

## ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

### INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé Révision PPRi Val d'Orléans AO a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 06/02/2012

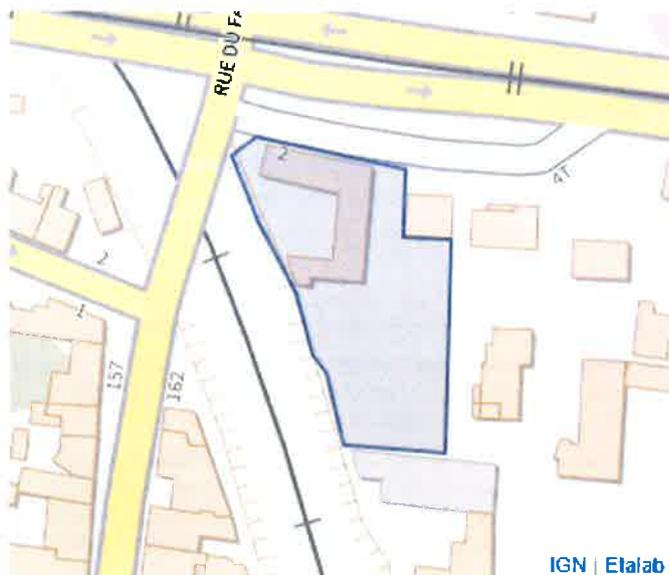
Date d'approbation : 20/01/2015

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



### ARGILE : 3/3

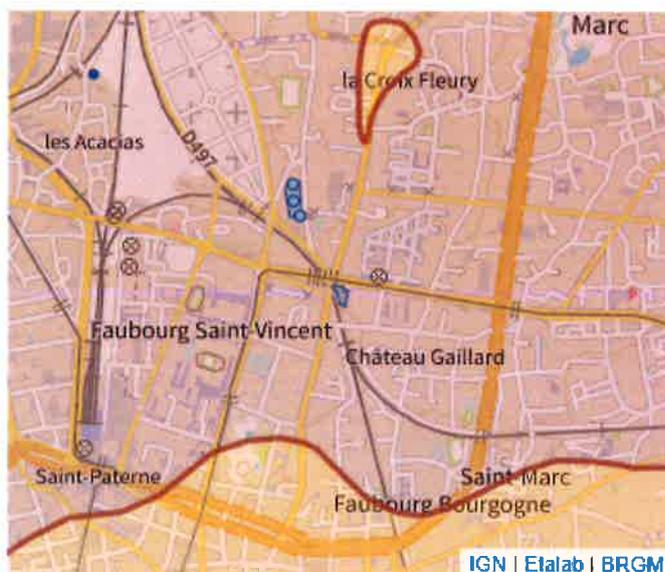


-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition forte

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition forte : La probabilité de survenue d'un sinistre est élevée et l'intensité des phénomènes attendus est forte. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



## POLLUTION DES SOLS (500 m)

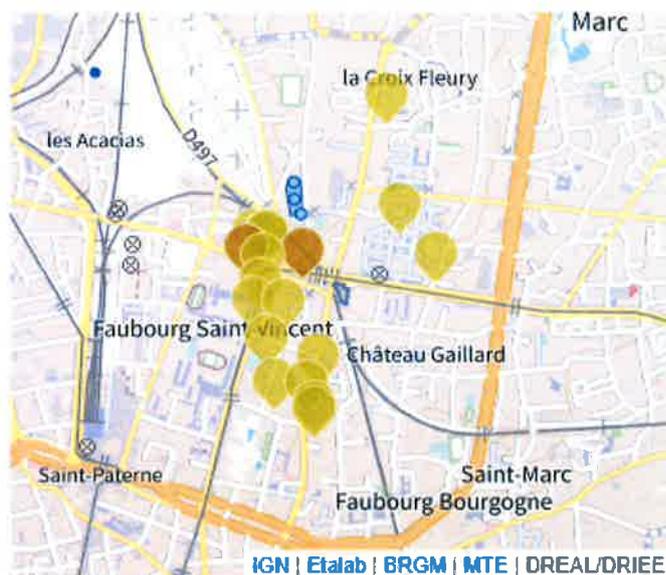


Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 2 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 19 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).

Les données disponibles mentionnent enfin la présence d'anciennes activités qui ont localisées dans le centre de la commune par défaut. La présente analyse n'en tient donc pas compte. Le détail de ces données est consultable en ANNEXE 3.



## ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 17

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0300789A	07/12/2003	09/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
INTE1615488A	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19851002	28/05/1985	29/05/1985	02/10/1985	18/10/1985

Sécheresse : 9

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1228647A	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
INTE1914147A	01/07/2018	31/12/2018	21/05/2019	22/06/2019
INTE2010312A	01/07/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020
INTE2112080A	01/07/2020	30/09/2020	20/04/2021	07/05/2021
INTE9200474A	01/01/1991	31/12/1991	16/10/1992	17/10/1992
INTE9300469A	01/01/1992	31/12/1992	06/09/1993	19/09/1993
INTE9800443A	01/01/1993	30/06/1998	19/11/1998	11/12/1998
INTX9110334A	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991
IOCE0808038A	01/01/2006	31/03/2006	31/03/2008	04/04/2008

Mouvement de Terrain : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1808306A	03/03/2017	03/04/2017	26/03/2018	02/05/2018
INTE2034504A	10/11/2020	16/11/2020	14/12/2020	22/12/2020
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE1132263A	14/07/2011	19/08/2011	28/11/2011	01/12/2011

## ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
SERVIER ARTS TECHNI INF (Bel-Air)	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010001568">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010001568</a>
SERVIER ARTS TECHNI INF ( Beau Cèdre)	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010005266">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010005266</a>

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
SERVIER ARTS TECHNI INF ( Beau Cèdre)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP595640">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP595640</a>
SERVIER Laboratoires, ex/SERRET (Ent)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829215">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829215</a>
VENOT	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829217">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829217</a>
DENIAU Albert (Ets)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829801">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829801</a>
Direction des travaux du Génie militaire	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829960">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829960</a>
BERTON André	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830841">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830841</a>
DUVAL Camille	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830848">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830848</a>
DUVAL (Ets)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831208">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831208</a>
TONDU (Ent)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829216">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829216</a>
TAFFOUREAU (Ets)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829854">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829854</a>
TEISSIER	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830869">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830869</a>
Garage Saint-Martin	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829812">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829812</a>
I.S.O.F.I. (Sté), ex/Ackerman (Ets)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830401">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830401</a>
Outillage Orléans (Atelier)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830881">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830881</a>
BEDU Camille	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830840">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830840</a>
DUVAL (Ets)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831209">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831209</a>
SERVIER ARTS TECHNI INF (Bel-Air)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP594205">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP594205</a>



<b>Nom du site</b>	<b>Fiche détaillée</b>
FRANCE TELECOM (Marie Stuart)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4111057">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4111057</a>
EDF/GDF centre services	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP596992">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP596992</a>

